

## RÈGLEMENTS DES SÉRIES 2008 Catégorie A et B

1. Les règlements de baseball sont les mêmes qu'en saison régulière.
2. Il n'y a AUCUN tirage au sort. C'est l'équipe qui a terminé le plus haut au classement général de la saison régulière qui reçoit.
3. Chaque équipe fournit 1 balle neuve à chaque partie.
4. Lanceurs :
  - a) Le règlement 110.1 du Guide de régie 2006 s'applique intégralement. Veuillez noter que le tournoi de fin de saison est considéré comme un événement. **Les spécifications quand au nombre de manches lancées par partie pour un joueur s'applique comme en saison régulière.**
  - b) En cas d'infraction, le règlement 110.2 sera appliqué.
  - c) Le responsable de terrain verra à faire signer une feuille de route des lanceurs par l'entraîneur de chacune des deux équipes à la fin de la partie et l'entraîneur aura la responsabilité de vérifier les informations inscrites sur cette feuille de route avant de la signer.
5. Durée des parties :
  - a) Classe A et B : le temps compte comme en saison régulière, sauf pour la grande finale, qui est une partie à finir.
6. Protêt :

Tout protêt doit être déposé sur le champ et aura pour effet de suspendre la partie en cours. L'entraîneur doit aviser l'arbitre au marbre de son intention de déposer un protêt et lui en exposer les raisons, verbalement et par écrit, à l'endos de la feuille de match. Un montant de 50 \$ en argent doit être remis au responsable de terrain et celui-ci communiquera avec la Ligue pour l'avertir de la situation. Une décision sera alors rendue par la Ligue, sans possibilité d'appel.
7. Équité de jeu

L'équité de jeu doit être appliquée de la même façon qu'en saison régulière : utilisation des joueurs en défensive (rotation), manches sur le banc, etc. En cas de non-respect, l'entraîneur chef sera rencontré par la Ligue. En cas de récidive, des sanctions pourront être imposées.

En cas de problème, voici les personnes à contacter :

Rive Sud :

Rive Nord :

### **PROTÊT**

En cas de protêt, le responsable du tournoi en place devra rejoindre :

Un appel conférence sera organisé avec l'arbitre et les membres du comité de protêt des séries 2008.

Le comité de protêt se réserve le droit de demander la version du responsable du tournoi en place et/ou la version orale des entraîneurs.

Une décision sera rendue dans un délai raisonnable.